

REPUBLIQUE DE GUINEE

DECRET

Travail – Justice – Solidarité

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT.

N° D/2004/ 001 /PRG/SGG
PORTANT ELEVATION A LA
DIGNITE DE GRAND-CROIX DE
L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu La Loi Fondamentale ;

Vu L'Ordonnance N° 116/PRG/SGG du 22 Septembre 1986, portant création de l'Ordre National du Mérite ;

Vu La Loi N° L/94/002/CTRN du 26 Janvier 1994 modifiant et complétant l'Ordonnance N° 116/PRG/SGG, notamment en son article 9 ;

DECRETE

ARTICLE 1^{er}/ Son Excellence le Général **LANSANA CONTE**, élu Président de la République de Guinée, en sa qualité de **GRAND MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**, est élevé à la dignité de **GRAND-CROIX**.

ARTICLE 2/ Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 16 JANVIER 2004


Général Lansana CONTE

